

**COMMUNE D’ORAISON**

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶**

**POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011**

|                         | PRESENTS  | EXCUSES  | ABSENTS  | POUVOIR<br>A       |
|-------------------------|-----------|----------|----------|--------------------|
| VITTENET Michel         | +         |          |          |                    |
| BEGNIS Michèle          | +         |          |          |                    |
| FERRIGNO Gérard         | +         |          |          |                    |
| MOSCONI Marie-Christine | +         |          |          |                    |
| MANTEAU Gérard          | +         |          |          |                    |
| MARTINON Marie-Thérèse  | +         |          |          |                    |
| BENAITON Jean-Marie     | +         |          |          |                    |
| NAPOLI Christine        |           |          | +        |                    |
| KREDIMI Abdelghani      |           | +        |          |                    |
| JURAN Suzy              | +         |          |          |                    |
| FAVIER Pierre           | +         |          |          |                    |
| FRANCOIS Jacqueline     |           |          | +        |                    |
| NOEL François           |           | +        |          | <b>M. FERRIGNO</b> |
| LE MESTRE Françoise     | +         |          |          |                    |
| MAZZOLENI Jacques       | +         |          |          |                    |
| MILESI Christelle       | +         |          |          |                    |
| PLAUCHUD Gérard         |           |          | +        |                    |
| REVEST Françoise        |           | +        |          |                    |
| SACHOT Yann             |           |          | +        |                    |
| SAULNIER Monique        |           | +        |          |                    |
| LAZAUD Gérard           | +         |          |          |                    |
| NERVI Véronique         |           | +        |          |                    |
| JOSELET Joëlle          | +         |          |          |                    |
| SAUVECANE Fabienne      | +         |          |          |                    |
| ZUNINO Bernard          | +         |          |          |                    |
| SATABIN Bruno           | +         |          |          |                    |
| HUARD Béatrice          | +         |          |          |                    |
| <b>TOTAUX</b>           | <b>18</b> | <b>5</b> | <b>5</b> | <b>1</b>           |

Arrivée à 18h45

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. Gérard FERRIGNO**

**ORDRE DU JOUR**

| <b><u>N°</u></b> | <b><u>OBJET</u></b>  | <b><u>RAPPORTEUR</u></b> |
|------------------|--|--------------------------|
| <b>01</b>        | Pointage des Conseillers Municipaux Présents<br>Absents ou excusés   | M. le Maire              |
| <b>02</b>        | Désignation Secrétaire de Séance   | M. le Maire              |
| <b>03</b>        | Approbation de l'Ordre du Jour   | M. le Maire              |
| <b>04</b>        | Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du<br>07/07/11   | M. le Maire              |
| <b>05</b>        | Liquidation Séance du Conseil Municipal du 07/07/11  | M. le Maire              |
| <b>06</b>        | Compte-Rendu d'activités   | M. le Maire              |
|                  | <b>URBANISME</b>   |                          |
| <b>07</b>        | <b>MISE EN VENTE DU TERRAIN ZK N° 248</b>  | M. MANTEAU               |
| <b>08</b>        | <b>AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE<br/>ACTIVITE DE CONTROLE TECHNIQUE<br/>AUTOMOBILE SUR LA PARCELLE ZI 161 EN<br/>ZONE ARTISANALE</b> | M. BENAÏTON              |
| <b>09</b>        | <b>AMENAGEMENT DES WC PUBLICS SITUÉS A<br/>CÔTÉ DE LA PISCINE MUNICIPALE</b>   | M. MANTEAU               |
|                  | <b>TARIFS</b>  |                          |
| <b>10</b>        | <b>TARIFS 2011 ECOLE DE MUSIQUE –<br/>MODIFICATIF</b>  | Mme BEGNIS               |
|                  | <b>COMPTABILITE</b>  |                          |
| <b>11</b>        | <b>TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE<br/>D'ELECTRICITE (TCFE) – FIXATION DU<br/>COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE</b>                  | M. le Maire              |

|    |  |             |
|----|--|-------------|
| 12 | <b>DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL</b>   | M. le Maire |
|    | <b>QUESTIONS DIVERSES</b>  |             |
| 13 | <b>RECOURS GRACIEUX SUR LA DELIBERATION N° 069/11 DU 07/07/11 CONCERNANT L'ASA DES CANAUX D'ORAISON ET DES POURCELLES</b>  | M. le Maire |
| 14 | <b>MOTION POUR LA DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>   | Mme Begnis  |
| 15 | <b>INFORMATIONS</b> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS FAVORISANT LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'HABITAT</b></li> <li><b>2. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS</b><br/> <b>Décisions de M. le Maire</b><br/> <b>Marchés à procédure adaptée</b></li> </ol> |             |

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**DISCUSSION** : néant.

**DECISION PRISE  
ADOpte PAR 17 POUR et 1 ABSTENTION (SATABIN)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07  
JUILLET 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 Juillet 2011.

**DISCUSSION :**

M. Favier demande que soit rajouté après l'intervention de M. Benaiton la phrase suivante : « M. Favier précise qu'il n'a pas utilisé le terme complot ».

**DECISION PRISE  
ADOPTE PAR 17 POUR et 1 ABSTENTION (SATABIN)**

\*\*\*\*\*

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET  
2011

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE (SDCI) : en cours

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 3<sup>ème</sup> TRANCHE : affaire réglée

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION  
DEMANDE DE SUBVENTION : en cours

RETROCESSION GRATUITE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B  
n° 1049 DES RESIDENCES « LES FERRAGES » : en cours

MOTION SUR UN MORATOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
REGROUPEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE  
D'ELECTRIFICATION RURALE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL : affaire réglée

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 : affaire réglée

ASA DU CANAL D'ORAISON : affaire réglée

LOCATION DU PODIUM REMORQUE – TARIFS : affaire réglée

CLASSEMENT 2 ETOILES DE L'OFFICE DE TOURISME : en cours

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES**

| <b>DATE</b> | <b>REUNIONS</b> | <b>OBJET</b>                                  |
|-------------|-----------------|---|
| 13/07/11    | ILO             | Conseil communautaire                         |
| 29/08/11    | MAIRIE          | Réunion de chantier travaux VRD Ecole         |
| 01/09/11    | MAIRIE          | Commission urbanisme PLU                      |
| 01/09/11    | MAIRIE          | Réunion préparatoire à la fête de l'amande    |
| 05/09/11    | ILO             | Commission communication                      |
| 08/09/11    | MAIRIE          | Réunion chantier travaux VRD école            |
| 13/09/11    | MAIRIE          | Rencontre pour le logement des salarié ITER   |
| 14/09/11    | ILO             | Conseil communautaire                         |
| 15/09/11    | MAIRIE          | Commission urbanisme PLU                      |
| 16/09/11    | MAIRIE          | Réunion chantier travaux de voirie 2011       |
| 20/09/11    | MAIRIE          | Commission culture communication              |
| 20/09/11    | MAIRIE          | Commission Elections                          |
| 22/09/11    | MAIRIE          | Commission réunion chantier travaux VRD école |
| 26/09/11    | MAIRIE          | CTP   |

**LES REUNIONS DU CCAS**

| <b>Date</b> | <b>Motif</b>   |
|-------------|--|
| 05/07/2011  | Réunion sur mise en place du atelier recherche d'emploi pour les bénéficiaires du RSA par le Conseil général |
| 07/07/2011  | Visite des Restos du Cœur  |
| 11/07/2011  | Conseil d'Administration du CCAS   |
| 12/07/2011  | Réunion des CCAS et communes relevant du territoire ILO  |
| 18/07/2011  | Comité de Pilotage pour l'attribution de l'aide alimentaire  |
| 18/07/2011  | Comité de Pilotage des jardins communaux   |
| 21/07/2011  | Commission d'urgence pour une demande d'aide financière  |
| 25/08/2011  | Visite de la bibliothèque au Mistral pour inventaire des travaux à réaliser                                  |
| 08/09/2011  | Réunion mensuelle CMS / CCAS d'Oraison   |
| 19/09/2011  | Comité de Pilotage pour l'attribution de l'aide alimentaire  |
| 20/09/2011  | Rendez-vous avec M. LAVENE (directeur du parc locatif) au foyer Mistral pour exposer les travaux à réaliser  |
| 22/09/2011  | Réunion des CCAS et communes relevant du territoire ILO  |

# Manifestations culturelles

## Du 30 juin au 22 septembre 2011

| DATES                 | ORGANISATEURS / EVENEMENTS   |
|-----------------------|--|
| Samedi 2 juillet      | Don du sang : collecte   |
| Dimanche 3 juillet    | Destination jeunesse : vide-grenier<br>Courses hippiques   |
| Vendredi 8 juillet    | Comité des fêtes : soirée « mousse »   |
| Samedi 9 juillet      | Comité de jumelage : soirée « Pasta Danza »  |
| Jeudi 14 juillet      | Les pieds tanqués : concours<br>Feu d'artifice au lac des Buissonnades<br>Comité des fêtes : Bal |
| Dimanche 17 juillet   | Courses de lévriers  |
| Lundi 18 juillet      | Commémoration à Signes   |
| Samedi 23 juillet     | Atelier toutes danses : Karaoké<br>Les pieds tanqués : concours                                  |
| Dimanche 24 juillet   | Amicale du personnel communal : vide-grenier   |
| Samedi 30 juillet     | Comité des fêtes : loto<br>Les pieds tanqués : concours  |
| Samedi 13 août        | Les pieds tanqués : concours   |
| Dimanche 14 août      | Handicap Evasion : Vide-grenier  |
| Lundi 15 août         | Comité des fêtes : Chasse aux trésors et bal<br>Les pieds tanqués : concours                     |
| Samedi 20 août        | Les pieds tanqués : concours   |
| Jeudi 25 août         | Comité des fêtes : Irish coffee  |
| Samedi 27 août        | Les pieds tanqués : concours   |
| Dimanche 28 août      | Handicap Evasion : vide-grenier  |
| Samedi 3 septembre    | Oraison sports : Tournoi Ludovic Abrahamian  |
| Samedi 10 septembre   | Oraison sports : Tournoi Ludovic Abrahamian  |
| Samedi 17 septembre   | Olympic form : spectacle de danse<br>Courses hippiques   |
| Dimanche 18 septembre | San Brancaï : kermesse<br>ACO : course VTT   |

# ETAT CIVIL

## Naissances –

- |                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| - GINEFRI Evan          | né le 27 juin 2011               |
| - MONTANELLI Léo        | né le 4 juillet 2011             |
| - DORMOY Léa            | née le 14 juillet 2011           |
| - LUCAS Maëlys          | née le 15 juillet 2011           |
| - LADET Faustine        | née le 1 <sup>er</sup> août 2011 |
| - COURBON Morgane       | née le 11 août 2011              |
| - RAILLON Johan         | né le 23 août 2011               |
| -CUTTOLI—VULPIAN Aloïse | née le 29 août 2011              |

## Mariages –

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Alain MOSCONI et Gôrcin GOKKAYA             | mariés le 2 juillet 2011    |
| - Alexis LE DANTEC et Jeannine BIANCHERI      | mariés le 7 juillet 2011    |
| - Dimitri FLOUQUET et Virginie AYALA-CAYUELA  | mariés le 9 juillet 2011    |
| - Patrice CORBATO et Salima BENMENNI          | mariés le 16 juillet 2011   |
| - Christian LORENZATI et Jucelena SILVA PAIVA | mariés le 30 juillet 2011   |
| - Xavier BONNECAZE et Marjorie BONSIGNOUR     | mariés le 13 août 2011      |
| - Cyril DESCHENES et Audrey PAGACZ            | mariés le 13 août 2011      |
| - Serge GIORDANO et Laetitia CORONADO         | mariés le 16 août 2011      |
| - Stéphane LE GALL et Nathalie MARTEL         | mariés le 20 août 2011      |
| - Christophe BORNER et Claire BOURRELLY       | mariés le 20 août 2011      |
| - Alexandre JAMART et Laurence BIZOT          | mariés le 20 août 2011      |
| - Thomas HORCKMANS et Marie RAMBERT           | mariés le 26 août 2011      |
| - Christophe LEBLANC et Christelle CHABERT    | mariés le 10 septembre 2011 |
| - Klajdi CAKO et Lucie LAISNEY                | mariés le 17 septembre 2011 |

## Decès –

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| - BOUREILLE-GIAI-CHECA William              | décédé le 9 janvier 2011   |
| - DA SILVA Laura                            | décédée le 26 mars 2011    |
| - LEBOISNE Christian                        | décédé le 23 juin 2011     |
| - DESHAYES Marie-Thérèse Vve LAFONT         | décédée le 4 juillet 2011  |
| - GUION Albertha épouse BERTHELEMY          | décédée le 7 juillet 2011  |
| - CLARE Julia veuve CHARBONNIER             | décédée le 8 juillet 2011  |
| - GIANCRISTOFORO Paulette Vve ALBERTINI     | décédée le 10 juillet 2011 |
| - COMBA Yolande                             | décédée le 11 juillet 2011 |
| - AYMES Odette Vve AILLAUD                  | décédée le 29 juillet 2011 |
| - HAMEL Jeannine épouse BAYLE               | décédée le 30 juillet 2011 |
| - VAN RECKEM Jacqueline épouse RASSON       | décédée le 8 août 2011     |
| - BRUN André                                | décédé le 13 août 2011     |
| - FAYOLLE Valentine Vve MOMEY               | décédée le 19 août 2011    |
| - CURNIER Lucie Vve AMIC                    | décédée le 20 août 2011    |
| - ARNAS BLASCO Tomasa Vve CABELLO MARCUELLO | décédée le 22 août 2011    |
| - TARDIEU Raoul                             | décédé le 27 août 2011     |
| - CHARRIÈRE Guy                             | décédé le 30 août 2011     |
| - GONZALEZ Thérèse Vve DALGAUT              | décédé le 3 septembre 2011 |

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : MISE EN VENTE DU TERRAIN ZK N° 248**

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK n° 248 sise la Grande bastide-04700 ORAISON d'une superficie réelle après bornage de 4907m2 et située en zone NAb du POS.

Cette parcelle, à l'exception d'un point d'apport volontaire, est nue de toute construction. La commune souhaite que soit assurée une continuité de l'urbanisation entre les différents lotissements et à cet effet veut le mettre à la vente.

Afin de rendre constructible ce résiduel foncier, de favoriser la densification et de lutter contre l'étalement urbain, il a été autorisé, conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme, par délibération n°044/11 en date du 26/05/2011 la diminution de 20% de l'emprise au sol et l'augmentation de 20% du C.O.S en zone NA du P.O.S.

Il est donc proposé de mettre en vente ce terrain sous certaines conditions. Les acquéreurs potentiels devront présenter un projet qui prendra en compte les points suivants :

- afin de répondre à la mixité sociale, une partie de ce terrain devra être affectée à la réalisation de logements sociaux (environ 50 %).
- les constructions devront intégrer des dispositifs favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables.

L'avis de France Domaine en date du 13 janvier 2011 estime le mètre carré à 60€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une publicité pour la mise en vente du terrain ZK n°248 aux conditions fixées ci-dessus.

**DISCUSSION :**

M. Zunino : il s'agit du terrain de la Grande Bastide or il est dangereux de laisser construire sur la pointe car cela réduit la visibilité.

M. le Maire précise qu'il y a un alignement imposé par le Conseil Général.

M. Zunino indique que rien ne pourra empêcher de planter une haie.

M. le Maire précise que cela sera étudié au niveau du permis et on ne laissera pas faire.

M. Satabin : il est prévu une mixité sociale mais il serait mieux de préciser le pourcentage.

M. le Maire est favorable pour exiger environ 50 % de logements sociaux.

M. Zunino demande si le point de collecte des ordures ménagères sera maintenu.

M. le Maire précise qu'il faudra exiger du lotisseur qu'il intègre ce point de collecte.

**DECISION PRISE**

**ADOpte PAR 18 POUR et 1 ABSTENTION (LEMESTRE)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON**

**OBJET : AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITE DE CONTROLE  
TECHNIQUE AUTOMOBILE SUR LA PARCELLE ZI 161 EN ZONE  
ARTISANALE**

En 2009, Monsieur Claude Philip a racheté à M. Montarello l'ensemble immobilier situé sur la parcelle ZI 161 en zone artisanale pour y installer son entreprise de transport et livraison de marchandises.

A ce jour l'activité a été délocalisée dans le Var.

M. Philip souhaite désormais utiliser les locaux pour y installer un centre de contrôle technique automobile.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur cette installation.

**DISCUSSION :**

M. Zunino demande si on a besoin de ce commerce.

M. le Maire lui répond qu'on ne peut raisonner de cette façon, il faut respecter la liberté du commerce.

**DECISION PRISE  
ADOpte PAR 18 POUR et 1 CONTRE (MAZZOLENI)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : AMENAGEMENT DES WC PUBLICS SITUES A COTE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Des travaux de réfection et de mise aux normes handicapés des WC publics situés à côté de la piscine municipale sont envisagés.

A cet effet, la façade nord va être modifiée afin de créer l'ouverture pour les toilettes handicapées.

C'est pourquoi, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour effectuer cette demande au nom de la commune.

**DISCUSSION** : néant.

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS**

**OBJET : TARIFS 2011 ECOLE DE MUSIQUE - MODIFICATIF**

Par délibération du 26 mai 2011, le conseil municipal avait arrêté les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2011-2012.

Il avait été décidé d'appliquer une remise de 20 % à partir du 2<sup>ème</sup> membre d'une même famille.

La rédaction actuelle de la délibération laisse penser que la remise s'applique uniquement sur une seule cotisation.

Il convient donc de préciser cette décision de la manière suivante :

« A partir de deux membres d'une même famille directe, une remise de 20 % sera consentie sur le total des cotisations sauf sur le membre payant la cotisation la plus élevée ».

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur cette modification.

**DISCUSSION** : néant.

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) –  
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 a modifié le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec une directive européenne de 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

A une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur et fixée en pourcentage de celle-ci, a été substituée une taxe assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème.

Les collectivités locales et leurs groupements ont la possibilité d'appliquer à ces tarifs un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Dans le régime actuel, la commune a un taux de taxe de 8 %.

Il convient aujourd'hui de fixer ce nouveau coefficient multiplicateur soit directement soit en déléguant cette compétence à la Fédération Départementale des collectivités électrifiées.

Dans cette perspective, la FDCE percevrait la TCFE à notre place et nous la reverserait dans un 2<sup>ème</sup> temps moyennant des frais de gestion de 0,5 % du produit.

Actuellement les fournisseurs d'électricité qui perçoivent les taxes locales et qui nous les reversent nous retiennent 2 % de frais de gestion. Ce taux sera ramené à 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et à 1 % si la FDCE perçoit la taxe.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la FDCE 04 soit substituée à la commune pour la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

**DISCUSSION** : néant.

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ PAR 18 POUR et 1 ABSTENTION (ZUNINO)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL**

Il y a lieu de procéder à des régularisations budgétaires qui sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur ces modifications.

**DISCUSSION** :

Mme Huard demande pourquoi les travaux de l'école n'ont pas été réalisés.

M. le Maire explique que le bâtiment a de l'amiante et que le diagnostic nécessaire avant la démolition n'a pas été fait car l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre l'avaient oublié.

De ce fait il était impossible de réaliser ces travaux dans les deux mois de vacances.

Mme Huard constate donc que cela va coûter plus cher.

M. le Maire lui répond par l'affirmative mais de toute façon oublié ou pas, les travaux de désamiantage sont incontournables.

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ PAR 14 POUR et  
5 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE-ZUNINO-SATABIN-  
HUARD)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : RECOURS GRACIEUX SUR LA DELIBERATION N° 069/11 DU 07/07/11  
CONCERNANT L'ASA DES CANAUX D'ORAISON ET DES POURCELLES**

Par courrier du 20 septembre 2011, le Président de l'ASA des canaux d'Oraison et des Pourcelles nous informe être mandaté par son conseil syndical pour déposer un recours gracieux à l'encontre de la délibération n° 069/11 du 07 juillet 2011. (courrier joint)

La convention de 1954 à laquelle fait référence le président de l'ASA a été signée par le Maire et le Président. Toutefois à cette période, la décentralisation n'existait pas encore et le Préfet devait approuver toutes les décisions afin que celles-ci aient « force de loi ».

De plus, on ne peut en 2011 maintenir des dispositions prises en 1954 car « l'historique » ne suffit pas et dans un souci de bonne gestion des fonds publics il est nécessaire de regarder la réalité de la situation actuelle.

L'ASA disposait fin 2009 d'un excédent de 106.800 € ce qui permettrait un remboursement d'une annuité d'emprunt de 100.000 € sur 20 ans. De plus des propositions ont été faites à l'ASA qu'elle refuse d'entendre.

C'est pour cette raison que Monsieur le Maire ne souhaite pas donner de suite à ce recours gracieux.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour rejeter ce recours gracieux.

**DISCUSSION :**

M. Zunino souhaite connaître la participation que la commune comptera donner à l'ASA. M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une participation de 2.000 € mais l'essentiel est de gérer en fonction des besoins.

M. Zunino précise qu'il a retrouvé la délibération visée par le Préfet aux archives départementales et demande donc que la question soit retirée de l'ordre du jour car si on statue il risque d'y avoir un vice de forme.

M. le Maire lui répond que même si cette délibération de 1954 existe bien, cela ne change pas la question de fond. On ne peut continuer à verser des subventions pour entretenir la trésorerie des associations.

Nous sommes responsables de la bonne gestion des fonds publics et cela doit nous mener à répondre à des besoins réels.

De plus depuis 1954 les conditions d'intervention de l'ASA ne sont plus les mêmes. Donc je maintiens cette question et vous demande de délibérer.

M. Satabin souhaite avoir des précisions sur les propositions qui ont été faites.

M. le Maire lui fait remarquer que cela a déjà été dit lors du conseil municipal du 7 juillet. En fait la commune souhaite continuer à soutenir l'ASA et sera toujours prête à intervenir si des investissements sont programmés. Par contre sur le fonctionnement on ne peut excéder un montant de 2.000 €.

M. Zunino indique que la somme versée jusqu'à présent était de 9.650 €. Si on considère que cela représente 1/3 des frais de fonctionnement soit environ 30.000 € alors dans 3 ans l'ASA n'aura plus rien.

M. Satabin souhaite connaître le sentiment des élus de l'ASA.

M. Manteau précise qu'au sein de l'ASA il y a environ 500 abonnés non agriculteurs qui paient une somme dérisoire pour avoir tout l'été de l'eau à volonté.

L'augmentation des cotisations même minime permettrait sans problème d'équilibrer les comptes.

La commune a proposé de rester présente et de ne pas arrêter sa participation en fonctionnement en la diminuant à 2.000 €.

Est-ce que l'on remet en cause la convention de 1954 ?

Oui c'est le cas mais si demain l'ASA a des soucis la commune sera toujours là.

S'il y a une divergence entre l'ASA et la commune sur l'obligation de maintenir cette convention éternellement, c'est le tribunal administratif qui tranchera.

Mais pour l'instant il vaut mieux aider des associations qui ont des besoins plutôt que de financer des oraisonnais pour arroser leur gazon.

Encore une fois on fait la différence entre la situation des agriculteurs et l'arrosage de loisirs.

M. le Maire précise que la collectivité doit aussi se défendre, ce n'est pas une vache à lait.

M. Zunino demande la nouvelle convention.

M. le Maire lui répond que cela n'est pas possible car pour l'instant elle n'a pas l'aval de l'autre partie.

**DECISION PRISE**  
**ADOpte PAR 14 POUR – 1 CONTRE (ZUNINO)**  
**et 4 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE-SATABIN-HUARD)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS**

**OBJET: MOTION POUR LA DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) nous a informé de la volonté du Parlement, lors du vote de la loi de finances rectificative 2011, d'adopter un amendement sénatorial qui prévoit de réduire à 0,9 % au lieu de 1 % le taux de la cotisation au CNFPT assise sur une partie de la masse salariale des collectivités territoriales.

Cette diminution risque de porter atteinte au droit à la formation en entraînant des dépenses supplémentaires pour les collectivités (formation payante, prise en charge des frais de déplacement, de repos).

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une motion demandant le maintien du taux de 1 %.

**DISCUSSION**: néant.

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : INFORMATIONS**

- **MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS FAVORISANT LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'HABITAT**

Une demande de dépassement de coefficient d'occupation des sols (COS) a été formulée en mairie pour la parcelle ZK n °248 par un aménageur en se fondant sur la performance énergétique des constructions.

Sur un plan légal, une modulation de COS est tout à fait possible à condition qu'elle soit autorisée par une décision du conseil municipal. Le fondement juridique résulte des dispositions des articles L128-1 et L128-2 du code de l'urbanisme, modifié par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011 et le décret n°2011-830 du 12 juillet 2011.

Toutefois avant que le conseil se prononce, le projet de délibération doit être mis à disposition du public afin de recueillir ses observations pendant une durée d'un mois.

Le projet concerne la parcelle ZK n° 248 qui a déjà bénéficié d'une majoration de COS de 20% pour la réalisation de logement sociaux conformément à la dernière modification simplifiée. Il sera proposé de majorer à nouveau le COS modifié de 30% à condition que les constructions remplissent les critères de performance énergétique ou comportent des équipements de production d'énergie renouvelable.

Si le Conseil Municipal engage cette mise en œuvre des dispositions favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat, les formalités suivantes devront être respectées :

- avis au public avec indication lieu et heure de la consultation
- affichage en Mairie et insertion dans un journal du Département
- mise à disposition du projet pendant un mois : exposé des motifs et registre des observations
- approbation par délibération motivée du Conseil Municipal
- publicité par affichage, publication dans le Recueil des Actes Administratifs et insertion dans journal du Département

## • COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

### 1 .Décisions de M. le Maire

- Décision n° 2011/02 du 28/07/11 portant préemption de terrains sis les Près Claux cadastrés A 1958 – 1959 – 1960 d'une contenance respective de 3a 38 ca, 2a 32 ca et 2a 10ca au prix de 3.000 € (terrains touchés par 2 emplacements réservés, le 1<sup>er</sup> relatif à l'élargissement de l'avenue Terce Rossi, le 2<sup>ème</sup> relatif à l'emprise de la future voie d'évitement).
- Décision n° 2011/03 du 02/09/11 portant préemption de terrains sis avenue Abdon Martin et rue François Aymes cadastrés G n° 1458-1460-1585 d'une superficie de 22a 56ca et G n° 1878-1880 et 1882 d'une superficie de 21a 89ca au prix des domaines à savoir 530.000 € pour la totalité (prix de vente demandée 915.000 €)  
⇒ terrains faisant partie du périmètre d'étude de requalification urbaine afin de réaliser une opération mixte : stationnement, habitat et/ou commerces.
- Décision n° 2011/04 du 16/09/11 en vue de défendre la commune dans une affaire relevant du tribunal paritaire des baux ruraux (EARL La Sarette et M. Gérard Brun/commune d'Oraison) en désignant Maître François Balique

### 2 .Marchés à procédure adaptée

- Marché de travaux dans divers bâtiments communaux d'un montant de 32.075,40 € TTC avec la société Euomas en date du 26/04/11
- Marché de voirie à bons de commande sur 2 ans avec la société Colas (montant maxi 2011 : 52.100 € en fonctionnement et 35.000 € en investissement) en date du 30/04/11
- Marché de fournitures de signalétique routière d'un montant de 12.508 € TTC avec la société Lacroix signalisation en date du 03/05/11
- Marché de faucardage du lac des Buissonnades d'un montant de 18.538 € TTC avec la société vaclusienne de traitement en date du 20/05/11
- Marché d'entretien du matériel de sécurité incendie d'un montant de 1.830 € TTC avec la société MSI en date du 23/05/11
- Marché de peinture routière d'un montant de 16.904,32 € TTC avec l'entreprise Techmarquage en date du 08/06/11

- Marché de restauration scolaire sur 2 ans avec la société Provence Plats en date du 11/07/11

Prix des repas :

-de 1 à 3 ans : 2,901 € TTC

-de 3 à 6 ans : 3,06 € TTC

-de 6 à 12 ans : 3,091 € TTC

-adultes : 3,439 € TTC

- Marché de VRD autour de l'école d'un montant de 274.530,32 € TTC avec l'entreprise SETP en date du 17/07/11
- Marché d'aménagement d'une plateforme pour le city stade d'un montant de 18.239 € TTC avec l'entreprise SETP en date du 27/07/11
- Marché de fourniture et pose d'un city stade d'un montant de 44.622,76 € TTC avec la société Tennis Aquitaine SAE en date du 28/07/11
- Marché de travaux d'étanchéité à l'Eden d'un montant de 15.662,52 € TTC avec la société Dubois en date du 05/09/11
- Marché de travaux de voirie 2011 d'un montant de 601.551,02 € TTC (tranche ferme) et de 458.741,99 € TTC (tranche conditionnelle) avec l'entreprise SETP en date du 05/09/11

---

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H10**

**Michel VITTENET  
Maire d'ORAISON**